

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue le 10 mai 2021 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 10 mai 2021 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

*Monsieur Rémy Guay, conseiller*  
*Monsieur Luc Cauchon, conseiller*  
*Madame Nadine Tremblay, conseillère*  
*Madame Josée Asselin, conseillère*  
*Madame Solange Lapointe, conseillère*  
*Monsieur Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Était également présente : *madame France D'Amour, directrice générale*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO 12158-05-21**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2021**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1 Bordures de béton – Octroi de contrat
  - 4.2 Travaux de pavage – Octroi de contrat
  - 4.3 Achat d'une rampe de skatepark
  - 4.4 Contrat d'entretien préventif du système de réfrigération de l'aréna 2021-2025
  - 4.5 Contrat pour services professionnels de plans et devis pour la rénovation de la maison des jeunes
  - 4.6 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels pour plans et devis de la mise à niveau de l'aréna de Clermont
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Octroi d'aides financières
  - 5.2 Engagement d'un journalier surnuméraire
  - 5.3 Prolongation du contrat de travail de madame Annie Boudreault
  - 5.4 Embauche d'étudiants pour la saison estivale 2021 – Service des loisirs
  - 5.5 Faits saillants du rapport financier de la ville de Clermont pour l'année 2020
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Demande de dérogation mineure – 111 rue Antoine-Grenier
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs et culture**
- 10. Avis de motion et règlements**
  - 10.1 Adoption du règlement VC-461-21 modifiant le règlement VC-434-13 – Zonage
  - 10.2 Avis de motion – Règlement VC-448-21-2 modifiant le règlement VC-448-18 sur la gestion contractuelle
  - 10.3 Avis de motion – Règlement VC-415-21-15 modifiant le règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2021**

---

### **11. Comptes**

11.1 Ratification des déboursés et salaires d'avril 2021

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 avril 2021

### **12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **13. Levée de l'assemblée**

## **3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX**

### **RÉSOLUTION NO 12159-05-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉ-  
SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil municipal adoptent le procès-  
verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 ainsi que le procès-verbal de la séance  
extraordinaire du 28 avril 2021, et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment  
certifiée des procès-verbaux leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333,  
alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

## **4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

### **4.1 BORDURES DE BÉTON – OCTROI DE CONTRAT**

#### **RÉSOLUTION NO 12160-05-21**

---

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions pour la fourniture et la pose de bor-  
dures en béton moulé sur la rue Antoine-Grenier sur une distance approximative de  
465 mètres linéaires ;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission;

CONSIDÉRANT la conformité du soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus au budget 2021;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BER-  
NARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat pour la fourni-  
ture et la pose de bordures en béton moulé sur la rue Antoine-Grenier sur une dis-  
tance approximative de 465 mètres linéaires à B.M.Q. au montant de 21 973,45 \$  
taxes incluses;

De transmettre une copie de la présente résolution à B.M.Q.

### **4.2 TRAVAUX DE PAVAGE – OCTROI DE CONTRAT**

#### **RÉSOLUTION NO 12161-05-21**

---

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions pour des travaux de pavage sur la  
rue Antoine-Grenier;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT la conformité du plus bas soumissionnaire Eurovia Québec Cons-  
tructions inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus au budget 2021;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY  
GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat pour des travaux de pa-  
vage sur la rue Antoine-Grenier à Eurovia Québec Constructions inc. au montant de  
62 136,52 \$ taxes incluses;

De transmettre une copie de la présente résolution à Eurovia Québec Constructions  
inc.

**4.3 ACHAT D'UNE RAMPE DE SKATEPARK  
RÉSOLUTION NO 12162-05-21**

---

CONSIDÉRANT le projet de skatepark et pumptrack;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une rampe de skatepark rendra le parc plus attrayant;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de procéder à l'achat d'une rampe de skatepark à Tessier Récréo-Parc au montant de 16 908,08\$ taxes incluses et que cette dépense soit prise à même le surplus non réservé;

De transmettre une copie de la présente résolution à Tessier Récréo-Parc.

**4.4 CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA 2021-2025  
RÉSOLUTION NO 12163-05-21**

---

CONSIDÉRANT les besoins d'entretien préventif du système de réfrigération de l'aréna de la ville de Clermont;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise A. Tremblay & Frères ltée en date du 2 mai 2021;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont octroie un contrat d'entretien préventif du système de réfrigération de l'aréna à l'entreprise A. Tremblay & Frères ltée pour une période de 5 ans aux montants suivants :

- 2021 : 2 395,00 \$ + taxes
- 2022 : 2 514,00 \$ + taxes
- 2023 : 2 639,00 \$ + taxes
- 2024 : 2 770,00 \$ + taxes
- 2025 : 2 909,00 \$ + taxes

**QUE** la présente résolution soit adressée à A. Tremblay & Frères ltée.

**4.5 CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉNOVATION DE LA MAISON DES JEUNES  
RÉSOLUTION NO 12164-05-21**

---

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de la Maison des jeunes de Clermont;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de plans et devis de RLD Architectes en date du 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont prévues au budget 2021;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat de services professionnels de plans et devis pour le projet de rénovation de la Maison des jeunes à RLD Architectes au montant de 11 796,44 \$ taxes incluses.

De transmettre une copie de la présente résolution à RLD Architectes.

**4.6 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLICS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR PLANS ET DEVIS DE LA MISE À NIVEAU DE L'ARÉNA DE CLERMONT  
RÉSOLUTION NO 12165-05-21**

---

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise à niveau de l'aréna est prévu au budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite des services professionnels pour la préparation des plans et devis;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2021**

---

CONSIDÉRANT l'article 573 de la Loi sur les cités et villes précisant qu'il ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la directrice générale ou le directeur général adjoint ou le directeur des loisirs à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels de plans et devis pour le projet de mise à niveau de l'aréna.

### **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO 12166-05-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont octroie l'aide financière suivante :

- Faucon des Monts de Charlevoix 150 \$
- Diabète Charlevoix 50 \$
- Centre-femmes aux Plurielles 150 \$
- Club de radio amateur – cotisation annuelle 50\$
- Fondation du Centre hospitalier de La Malbaie 150\$
- Club de tennis l'envol 5 000 \$  
*Fonctionnement annuel*

#### **5.2 ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER SURNUMÉRAIRE RÉSOLUTION NO 12167-05-21**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a publié un appel de candidatures afin de procéder à l'engagement d'une personne pour le poste de journalier aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'entériner l'engagement de monsieur Félix Godin à titre de journalier surnuméraire à compter du 10 mai 2021, et le statut de ce poste est surnuméraire et les conditions de travail qui s'y rapportent sont prévues dans la convention collective en vigueur.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Félix Godin.

#### **5.3 PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE ANNIE BOUDREULT RÉSOLUTION NO 12168-05-21**

---

CONSIDÉRANT l'avis de départ de madame Annie Boudreault à la fin du mois de mai 2021 du poste de commis de bureau – greffe;

CONSIDÉRANT les besoins en gestion documentaire et des archives de la ville;

CONSIDÉRANT la disponibilité et les connaissances de madame Boudreault;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses pour les services de gestion documentaire et d'archivage sont prévues au budget 2021;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de prolonger le contrat de travail de madame Annie Boudreault à la ville de Clermont du 31 mai 2021 au 12 novembre 2021 pour effectuer le travail de gestion documentaire et d'archivage à raison de deux jours par semaine, avec ses conditions actuelles, à l'exception de la prime de

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2021**

---

coordination, et selon le prorata des heures travaillées tel que défini à l'article 4.11 f) de la convention collective en vigueur.

### **5.4 EMBAUCHE-ÉTUDIANTS-SAISON ESTIVALE 2021 – SERVICE DES LOISIRS RÉSOLUTION NO 12169-05-21**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a publié un appel de candidatures pour les emplois étudiants à son service des loisirs pour la saison estivale 2021;  
CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'embaucher les étudiants énumérés sur la liste fournie par le service des loisirs pour la période estivale 2021.

### **5.5 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE CLERMONT POUR L'ANNÉE 2020 RÉSOLUTION NO 12170-05-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et Villes du Québec* (L.R.Q., c.C-19), le conseil municipal accepte le rapport sur les faits saillants du rapport financier de la Ville de Clermont pour l'année 2020 et que ce rapport financier soit publié sur le site internet de la ville.

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 111 rue Antoine-Grenier RÉSOLUTION NO 12171-05-21**

---

Les membres du conseil municipal reviennent sur l'étude du dossier de la dérogation mineure pour la propriété située au 111 rue Antoine-Grenier déposée le 19 mars 2021, afin de réputer conforme la construction d'un abri d'auto attenant au garage à 1,2 mètre de la ligne latérale alors que la marge minimale est de 2 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 111 rue Antoine-Grenier, Clermont, désire placer son abri d'auto en façade du garage existant;

CONSIDÉRANT QUE ce garage est positionné à environ 1,2 mètre de la ligne latérale ;

CONSIDÉRANT QUE la marge minimale exigée pour un abri d'auto est de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni des plans de la construction;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge que le plan présenté s'intègre bien au garage existant;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de conséquences pour la propriété voisine étant donné la présence d'une haie d'une hauteur appréciable;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution no 2021-05-580, recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil acceptent la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 111 rue Antoine-Grenier;

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Julien Lavoie, inspecteur.

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-461-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-434-13 – ZONAGE  
RÉSOLUTION NO 12172-05-21**

---

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-434-13;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Solange Lapointe à la séance ordinaire du 12 avril 2021 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 12 avril 2021 ;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 13 au 27 avril 2021 ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 28 avril 2021;

ATTENDU l'avis public du 29 avril 2021 annonçant la possibilité de faire une demande de référendum;

ATTENDU qu'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement numéro VC-461-21

Des copies du règlement sont disponibles sur demande.

**10.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VC-448-21-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-448-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement numéro VC-448-18 sur la gestion contractuelle le 29 mars 2018 à la suite de la modification de l'article 573.3.1.2 de la *L.C.V.* le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités à compter de cette date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2021**

---

**POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement VC-448-21-2 modifiant le règlement VC-448-18 sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal et il est disposition du public sur demande.

### **10.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT VC-415-21-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS**

---

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté partiellement ou en tout par chacune des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est et est applicable sur leurs territoires respectifs;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités, incluant la Ville de Clermont, souhaitent étendre sur son territoire respectif l'interdiction de stationnement des remorques, véhicules récréatifs, roulottes et tentes-roulottes s'ils sont utilisés à des fins d'habitation (article 3.5.10);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités, incluant la Ville de Clermont, souhaitent augmenter l'amende pour toute personne physique ou morale qui contrevient à l'article 3.5.10;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités, incluant la Ville de Clermont, souhaitent autoriser la Sûreté du Québec à appliquer, en plus des inspecteurs municipaux déjà autorisés, l'article 3.5.10 du Règlement no. VC-415-10;

**POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement no VC-415-21-15 modifiant certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal et il est disposition du public sur demande.

## **11. COMPTES**

### **11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'AVRIL 2021 RÉSOLUTION NO 12173-05-21**

---

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté partiellement ou en tout par chacune des municipalités de la MRC de Charlevoix-Est et est applicable sur leurs territoires respectifs;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités, incluant la Ville de Clermont, souhaitent étendre sur son territoire respectif l'interdiction de stationnement des remorques, véhicules récréatifs, roulottes et tentes-roulottes s'ils sont utilisés à des fins d'habitation (article 3.5.10);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités, incluant la Ville de Clermont, souhaitent augmenter l'amende pour toute personne physique ou morale qui contrevient à l'article 3.5.10;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 MAI 2021**

---

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités, incluant la Ville de Clermont, souhaitent autoriser la Sûreté du Québec à appliquer, en plus des inspecteurs municipaux déjà autorisés, l'article 3.5.10 du Règlement no. VC-415-10;

**POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON** qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement no VC-415-21-15 modifiant certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal et il est disposition du public sur demande.

### **11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-04-2021 RÉSOLUTION NO 12174-05-21**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'avril 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2021 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **55 697.82 \$**.

### **12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Puisque la séance du conseil est par visioconférence, nous invitons les citoyens à adresser leurs questions par courriel à Mme France D'Amour, directrice générale, à [fdamour@ville.clermont.qc.ca](mailto:fdamour@ville.clermont.qc.ca)

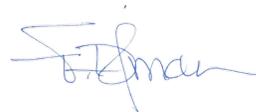
### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NO 12175-05-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QUE** la séance soit levée à 20 h 20.



Jean-Pierre Gagnon  
Maire



France D'Amour  
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour  
Directrice générale